



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026



Contrat de Relance et de Transition Écologique pour le territoire de l'Agglomération de la Provence Verte 2021-2026

Établi entre

La Communauté d'Agglomération Provence Verte, représentée par son Président, Monsieur Didier BREMOND, dûment habilité par décision n° 2021- 80 en date du 5 mai 2021.

ET

L'État, représenté par Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

D'autre part, en présence de :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER,

Le Département du Var, représenté par son Président, Monsieur Marc GIRAUD,

ET

La Banque des Territoires, représenté par son Directeur régional PACA, Monsieur Richard CURNIER.

Article 3 – Structuration du contrat

Le contrat repose sur trois volets :

- Le diagnostic territorial,
- Les enjeux du territoire,
- Les orientations stratégiques, plan d'actions et programmes d'appui au territoire de la Provence Verte.

Article 4 – Gouvernance du CRTE

La gouvernance du contrat est assurée par un comité de pilotage, instance partenariale pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat.

Ce comité de pilotage est coprésidé par le préfet de département ou son représentant et le Président de l'Agglomération Provence Verte. Il est composé :

- Du président du conseil Régional ou son représentant,
- Du Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- D'un représentant de l'ADEME,
- D'un représentant de la Banque des Territoires,
- Ainsi que des autres établissements publics et opérateurs publics mobilisés en appui du CRTE.

Le Comité se réunit au moment de l'élaboration de la programmation du CRTE puis une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par le préfet de département ou son représentant, et le Président de l'Agglomération Provence Verte ou son représentant. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- du Sous-Préfet de Brignoles
- du Vice-Président de la CAPV délégué aux politiques contractuelles
- du Directeur Général des Services de la CAPV
- du représentant du bureau de l'ingénierie territoriale de la sous-préfecture de Brignoles
- du représentant de la DDTM

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

Le maître d'ouvrage désigné s'engage à assurer la promotion des actions financées à travers les opérations suivantes :

- apposer une information sur le site de chaque opération pendant toute la durée des travaux ; en particulier, les panneaux de chantier comporteront l'indication des aides financières et devront faire figurer les logos de façon identique ;
- apposer les logos des financeurs et faire mention de leur contribution de manière visible sur tout document, étude, édition ou publication et sur le lieu d'une manifestation, et de faire mention de leur soutien dans les communiqués de presse, au cours des interviews radio-télévisées, ainsi que sur les outils de communication auxquels le territoire a recours pour assurer la promotion de la manifestation (affiches, plaquettes, programmes, etc.) ;
- apposer une information sur chacune des réalisations après la fin des travaux sur une durée raisonnable qui mentionne que l'opération concernée a été réalisée par le maître d'ouvrage désigné avec la contribution de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département et tout autre financeur avec leur logo et le montant de leur contribution.

Le maître d'ouvrage s'engage par ailleurs à inviter systématiquement les co-financeurs aux inaugurations des projets.

Article 8 – Suivi et évaluation du contrat

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués, par action et par opération.

Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats seront évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone).

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

En outre, un tableau de bord récapitulatif de suivi du CRTE sera établi annuellement par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

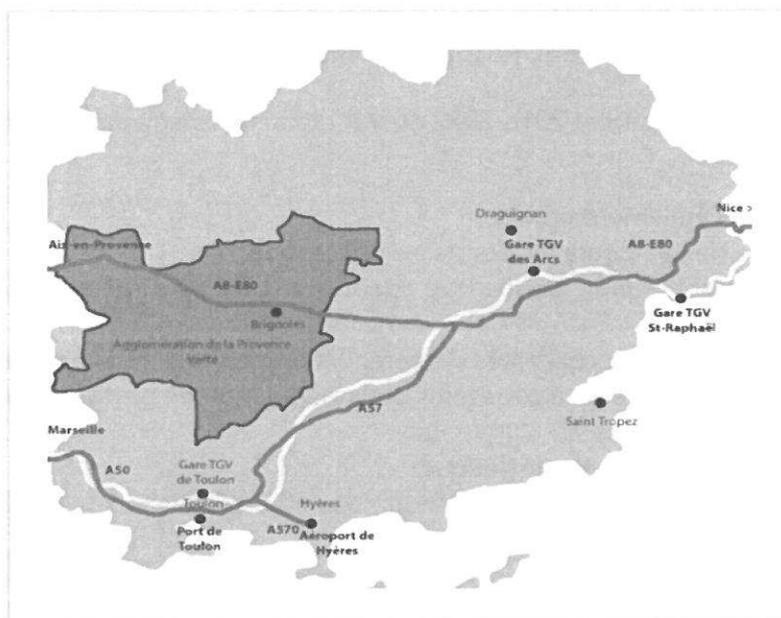
À l'issue de la première année, à mi-parcours et à échéance du contrat, un bilan quantitatif et qualitatif partagé est réalisé, sous la responsabilité de l'Agglomération, en lien avec les signataires et sur la base d'indicateurs proposés par l'État au cours de la première phase du contrat.

Ce bilan s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

TITRE III - LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA PROVENCE VERTE

Article 9 - Situation géographique du territoire

Le territoire de l'Agglomération de la Provence Verte est localisé au centre du moyen Var. Ce territoire possède un patrimoine environnemental, architectural et culturel remarquable. Couvert à 70 % par des



Article 10 – Évolution socio-démographique du territoire¹

Au 1^{er} janvier 2021, l'Agglomération de la Provence Verte compte 101 210 habitants (population INSEE) soit environ 10 % de la population varoise, installés sur un territoire de 947 km² regroupant 28 communes.

Le taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2012 et 2017 est de 1,4 %, ce qui en fait un territoire attractif et dynamique.

Le taux d'activité de la population 15 – 64 ans est de 73 %, le taux de chômage est de 10,8 % en 2017, inégalement réparti entre l'est du territoire (taux supérieur à 16 % et les villes les plus à l'ouest 10 à 12 %). Le revenu médian annuel est de 21 160 € et 49 % des ménages fiscaux sont imposés.

Le taux d'évolution de l'emploi salarié privé est de 2,8 % en 2019.

Article 11 – L'habitat sur le territoire

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement 2016-2022 des personnes défavorisées (PDALH) du Var s'articule principalement autour de 3 axes :

- Les parcours d'accès au logement autonome,
- Le maintien dans le logement,
- La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Sur le territoire de Provence Verte, le diagnostic du plan local d'habitat (PLH) a révélé :

- un taux de pauvreté de 14,4 %
- une demande de logement social plutôt faible par rapport au reste du département : (17,4/1 000 habitants).

¹Données Observatoire Départemental de l'Habitat, octobre 2020

Le ratio emploi par habitant est défavorable, ce qui amène une forte part des actifs de la Provence verte à se déplacer quotidiennement vers les territoires voisins afin d'exercer leurs activités professionnelles. Ainsi, environ 40 % des actifs effectuent un trajet hors territoire quotidiennement. Cette situation entraîne des engorgements sur les axes principaux menant aux entrées des métropoles voisines.

Dans le cadre de ses compétences « Aménagement du territoire » et « Installation et entretien des aubus », la Communauté d'Agglomération Provence Verte porte deux projets particulièrement structurants pour le développement des transports.

Le premier consiste en la mise aux normes (accessibilité et sécurité) des points d'arrêt du réseau communautaire de transports, le réseau Mouv'enbus.

Suite à un diagnostic établi sur l'ensemble des 28 communes-membres, sur les 437 points d'arrêt, 401 ont été identifiés et sont à sécuriser, rendre accessible et mettre aux normes prioritairement. Au vu des coûts des travaux prévisionnels et au contexte financier compliqué, les travaux ont été programmés sur plusieurs années. En 2020 mise aux normes d'accessibilité et sécurisation de 171 points d'arrêt pour un coût de 327 250€. En 2021 réfection de 170 points d'arrêts pour un montant de travaux estimé à 322 780 euros. Les travaux de mise aux normes, d'accessibilité et de sécurisation débuteront au printemps 2021 et se termineront en hiver 2021 pour cette deuxième opération. En 2022 troisième opération de réfection pour 60 points d'arrêts.

Chiffres-clés Mouv'enbus

- ⇒ Réseau Mouv'enbus : 29 lignes interurbaines et scolaires
- ⇒ 5100 élèves et 1000 étudiants utilisateurs du Réseau Mouv'enbus
- ⇒ 437 points d'arrêts sur le territoire

Le second projet consiste à créer des aires de covoiturage sur des sites identifiés afin de favoriser une mobilité durable. L'objectif est de mailler stratégiquement le territoire d'aires de covoiturage afin de limiter le recours à la voiture individuelle et de lutter contre l'autosolisme.

Ce projet comprendra la création de 3 à 4 aires de covoiturage sur des axes routiers structurants (niveau 1 ou 2) par année, l'aménagement ou l'amélioration des aires déjà créées quel que soit le niveau.

Article 13 - L'économie³ en Provence verte

L'activité économique est essentiellement tertiaire tout en conservant les particularités d'un territoire rural en mutation. Le modèle économique traditionnel associant activités agricoles et industrielles exportatrices fait progressivement place à une économie résidentielle essentiellement orientée vers la satisfaction des besoins des habitants. L'afflux de population qu'a connu le territoire au cours de ces deux dernières décennies a, en toute logique, augmenté le besoin en commerces et services.

La forte attractivité résidentielle du territoire communautaire est un élément corrélatif de l'évolution du développement économique local. La part de l'agriculture est mesurée (3,6%), légèrement inférieure à celle des industries (3,7%). La construction est dans la moyenne départementale avec 7,2%, comme les activités de transport (6,8%).

Le territoire compte très peu de grandes unités économiques mais dispose d'un solide tissu de PME/TPE/PMI. En 2015, près de 30% des établissements du territoire comptent moins de 9 salariés et 84% ont moins de 100 salariés.

³Données SCOT Provence Verte Verdon 2020

L'ensemble de ces dispositions a conduit à une légère augmentation de la superficie des espaces agricoles en 3 ans.

Plus largement, l'Agglomération de la Provence Verte porte un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), labélisé de niveau 1. L'objectif de ce PAT est de construire une stratégie alimentaire locale, en privilégiant l'éducation alimentaire, le développement d'un réseau alimentaire de proximité, les circuits courts et la valorisation des initiatives et des produits locaux.

Chiffres-clés⁴

- ⇒ 12 713 hectares de terres agricoles cultivées
- ⇒ 7 zones agricoles protégées élaborées ou en cours
- ⇒ 830 exploitations, 1034 équivalents emplois
- ⇒ 7 553 hectares de vignes
- ⇒ 42 maraîchers
- ⇒ ¼ des surfaces agricoles en AB
- ⇒ 74 caves coop et caves part
- ⇒ 1 Lycée Agricole
- ⇒ 1 projet alimentaire de territoire (PAT)

Article 15 - Le Tourisme

La fréquentation touristique sur le territoire est évaluée à près de 522 000 touristes/an.

La Provence Verte dispose de tous les atouts pour être un véritable territoire de destination touristique. Néanmoins, elle n'est pas une destination de découverte et s'accompagne d'une saisonnalité significative.

Cette fréquentation touristique en pic estival a des répercussions en termes environnementaux importants et qui se sont accrus avec la crise sanitaire et la limitation des déplacements hors hexagone. Aussi, l'Agglomération placera la préservation de ses sites naturels remarquables au cœur de son futur schéma de développement touristique. L'objectif est de concevoir une politique touristique respectueuse de la biodiversité du territoire et des objectifs de transition écologique, tels que déclinés dans le CET et le PCAET.

Les équipements hôteliers (toutes gammes confondues) sont peu développés sur le territoire, de même que les équipements de plein air.

Chiffres-clés

- ⇒ 1 Office de Tourisme Intercommunautaire
- ⇒ 522 000 visiteurs par an
- ⇒ 400 km de circuits de randonnées balisés
- ⇒ 1 label Pays d'Art et d'Histoire
- ⇒ 7 bureaux d'accueils touristiques
- ⇒ 632 hébergeurs, 695 hébergements
- ⇒ 505 000 nuitées/an
- ⇒ Montant total de la taxe de séjour collectée en 2020 : 348 792,85 €

⁴ Source Agreste

Compétences obligatoires	Compétences facultatives
Développement économique	Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
Aménagement de l'espace communautaire	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Équilibre social de l'habitat	Construction, aménagement, entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
Politique de la ville	Action sociale d'intérêt communautaire Assainissement non collectif
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Compétence déléguée à 4 syndicats</i>	Petite Enfance Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'art. L. 1425-1 du CGCT <i>Compétence déléguée au SMO-THD</i> Accès au Droit
Aire d'accueil des gens du voyage	Agriculture Forêt
Gestion et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés <i>Compétence déléguée au SIVD-NG</i>	Formation, emploi et insertion Culture Sports
Eau, assainissement collectif et eaux pluviales urbaines	Installation et entretien des abribus affectés au service des transports publics Versement de la contribution obligatoire au budget du SDIS

complexe à satisfaire, l'offre locative sociale étant limitée (8 communes sont soumises aux obligations de la loi SRU).

Le corollaire de ce contexte est l'extension, en périphérie des centres, des espaces commerciaux conduisant les centres-villes des communes à une forme de dévitalisation et à une précarisation de l'habitat.

Afin d'avoir un programme d'actions pérennes et d'envergure, en 2020, l'Agglomération a adopté son Plan Local de l'Habitat (PLH) et un programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux et louer en Provence Verte ».

Elle soutient en outre les communes de Brignoles et de Saint-Maximin la Sainte-Baume dans leur OPAH-RU. Requalifier et réhabiliter l'habitat ancien, lutter contre l'habitat indigne et insalubre ainsi que contre la précarité énergétique constituent le socle des interventions de l'Agglomération en matière d'habitat. Au travers de ces actions, l'objectif est aussi de redynamiser le tissu commercial et économique des centres-villes et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

C'est dans ce cadre que l'Agglomération est partenaire signataire des Convention Action Cœur de Ville (2018) et Convention Petites Villes de Demain (2021) conclue par l'Etat pour la revitalisation des centres villes de Brignoles et Saint-Maximin la Sainte-Baume.

L'accroissement démographique conduit à une hausse des déplacements. Étant l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération doit rattraper des retards en matière d'équipements et de services aux niveaux communal et intercommunal dédiés à la mobilité.

Pour ce faire, elle a lancé son réseau Mouv'enbus, en parfaite coordination avec le réseau de transports collectifs régionaux. L'Agglomération s'engage aussi en faveur de la mobilité douce au travers de son programme de création d'aires de covoiturage qu'elle devra développer sur le mandat et de développement de modes de transports partagés.

Dans cet objectif, l'Agglomération souhaite créer une voie verte reliant les communes de Brignoles à Saint-Maximin, en passant par la commune de Tourves.

Le tracé de cette voie, relativement plat, bénéficie d'un environnement paysager remarquable. Le projet consiste à créer en lieu et place d'une voie ferrée désaffectée, une voie verte, permettant des modes de déplacements doux, ouverts tant aux déplacements professionnels (par vélos électriques) qu'aux loisirs (vélo, rollers et autres).

Par ailleurs, le changement du profil de population et les évolutions de mode de vie (sous influence urbaine notamment) ont entraîné une nette augmentation des besoins en services et en équipements jusqu'alors peu demandés dans un milieu qui restait essentiellement rural.

Il en est ainsi pour l'accès aux soins, comme pour l'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes. Pour répondre à ces problématiques, l'Agglomération s'est engagée dans des démarches collectives telles que l'élaboration d'un contrat local de santé et un soutien aux partenaires œuvrant dans le secteur de la formation (CNAM, partenariat avec les facultés de Toulon et de Nice pour une offre de campus connecté ...).

Ces évolutions socio-démographiques ont des conséquences environnementales.

La gestion des déchets ménagers, la qualité de l'air, la préservation de la ressource en eau, tout comme celle des espaces naturels face aux problématiques nées de sur-fréquentations des sites (encore plus prégnante du fait de la crise sanitaire et de la limitation des déplacements) sont des problématiques

La stratégie du territoire s'inscrit dans :

- les orientations promues par le Plan France Relance présenté par l'État,
- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et adopté en date du 26 juin 2019 ainsi que dans les objectifs du Plan Climat « Une COP d'avance » approuvé par la délibération du Conseil régional du 15 décembre 2017,
- les orientations et les programmes d'actions du Département du Var.

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions portées par l'Agglomération Provence Verte ainsi que par des acteurs territoriaux. Chaque action de ce CRTE sera décrite soit, dans une fiche-action (réalisation sur le court terme et participative de la relance) ou dans une fiche-projet (réalisation sur le moyen terme et participative de la transition écologique). Les actions matures sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Afin de pouvoir réaliser ses projets de développement avec efficacité et efficacie, l'Agglomération a contractualisé son action publique en fonction des ressources de l'Agglomération et des grands enjeux auxquels elle est confrontée sur les dispositifs suivants :

⇒ Réact-EU

Afin de favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie, l'Union européenne a proposé un soutien supplémentaire en faveur de la politique de cohésion et des territoires de l'Europe à travers le dispositif REACT-EU. L'objectif de l'appel à projet est de permettre aux acteurs publics de bâtir des « territoires intelligents » capables de tirer le meilleur parti des technologies numériques pour délivrer aux usagers, en les y associant, des services optimisés répondant aux enjeux de développement économique et durable.

⇒ Contrat d'avenir

L'épidémie du Covid-19 a provoqué une crise économique et sociale profonde dans l'ensemble du pays, et plus particulièrement encore en Provence-Alpes-Côte d'Azur en raison des caractéristiques mêmes de nos territoires (importance du tourisme, de la culture, de l'ouverture au commerce international, structure de l'âge de notre population...)

L'État et la Région ont la ferme volonté de relever ensemble ce défi et ont signé le 5 janvier 2021 le contrat d'avenir 2021-2027.

⇒ Contrat de Transition Écologique : (L'Agglomération s'engage à mettre en œuvre toutes les actions relevant de ses compétences et permettant d'atteindre les objectifs du CTE intercommunautaire)

Lancé officiellement par Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles Olivier Bitz, le Contrat de Transition Écologique, intercommunautaire, sera signé le 27 mai 2021

Les CTE sont des contrats d'une durée de 4 ans visant à promouvoir les initiatives locales sur un périmètre intercommunal en faveur de la transition écologique, en cohérence avec les enjeux identifiés du plan climat air énergie territorial. Ces contrats n'apportent pas de nouveaux financements mais offrent une mobilisation coordonnée des financements existants et des partenaires institutionnels dans un temps resserré (quelques mois). Le contrat est évolutif d'année en année. Les actions mures sont décidées en décembre pour démarrer l'année suivante.

Le CTE est actuellement porté par le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

➤ Action Cœur de ville

Le plan national Action cœur de ville (ACV) répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

La ville de Brignoles fait partie des 222 collectivités lauréates du programme ACV. Signée en 2018, cette convention a été transformée par avenant en convention ORT (2020).

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires. La Commune de BRIGNOLES, identifiée par l'Etat, comme « ville moyenne », est bénéficiaire du programme.

➤ Dispositif Petites Villes de Demain

Le programme « Petites villes de demain » a pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20.000 habitants exerçant des fonctions de centralités et à leurs intercommunalités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

Par courrier en date du 9 novembre 2020, la commune de Saint Maximin et la Communauté d'Agglomération Provence Verte ont conjointement exprimé leur candidature au Programmes Petites villes de Demain.

Le Conseil communautaire du 26 mars 2021 a approuvé les termes de la convention d'adhésion à « petites villes de demain » de la commune de Saint Maximin la Sainte Baume.

➤ Contrat local de Santé (en cours d'élaboration)

Le Contrat Local de Santé de l'Agglomération Provence Verte est outil de coordination, de structuration et de valorisation des actions que chacun des partenaires développent dans le champ de leurs compétences respectives.

Il est le cadre juridique et partenarial d'un véritable projet territorial de santé dynamique et constructif pour répondre à ses enjeux fondamentaux :

- Favoriser l'accessibilité aux soins qu'elle soit géographique, sociale ou financière ;
- Mieux organiser l'offre de soins hospitaliers et ambulatoires ;
- Améliorer l'état socio sanitaire des habitants de la Provence Verte.

TITRE VII – ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT ET DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

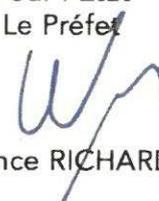
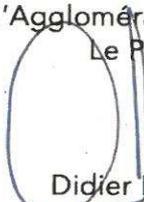
Onze projets matures, classés en fiches-action, ont été sélectionnés annexés au présent contrat.

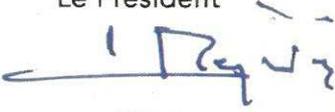
Vingt-neuf projets envisagés, classés en fiches-projet, feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors d'un comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur dimension collective et/ou de leur dimension environnementale.

Tous ces projets constituent une réponse aux enjeux territoriaux identifiés. Ils seront réalisés au cours la mandature. Relevant en transversalité de toutes les compétences de l'EPCI, des communes-membres et/ou d'un partenaire extérieur, leur réalisation contribuera à faire de l'Agglomération un territoire attractif, dynamique et résilient, contribuant au développement équilibré du département du Var et de la Région SUD.

L'Agglomération de la Provence Verte et ses 28 communes-membres auront ainsi la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement.

À Brignoles, Le 6 mai 2021

Pour l'État Le Préfet  Evence RICHARD	Pour l'Agglomération Provence Verte Le Président  Didier BREMOND
--	--

Pour le Département du Var Le Président  Marc GIRAUD	Pour la Région Sud Le Président Renaud MUSELIER
--	---

Pour la Banque des Territoires Le Directeur Régional  Richard CURNIER <i>David DEMERU S</i>
--

ANNEXE 1 - État des lieux écologique du territoire de la Provence Verte

ANNEXE 2 - Tableaux de synthèse

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi

ANNEXE 4 - Banque des Territoires



Agglomération Provence verte

SURFACE PROTEGEE

Type d'outil de protection	Superficie (Km2)
ENS	43,14
Sites classés	56,23
Sites inscrits	15,6
ZNIEFF - Géologique	10,84
ZNIEFF - Terre Type 1	16,14
ZNIEFF - Terre Type 2	514,56
Natura 2000 - ZPS	65,8
Natura 2000 - ZSC	220,09

PNR de la Sainte Baume, 26 communes dont 12 de l'Agglomération Provence Verte

2 réserves biologiques dirigées:

- Forêt domaniale de la Sainte Baume (Plan d'Aups)
- Forêt domaniale de Valbelle (Méounes)

1 ZSCE : lac de Sainte Suzanne (Carcès)

6 ZAP en Provence Verte (La Roquebrussanne, La Celle, Saint Maximin, Pourrières, Pourcieux, Rougiers)

CRTE 2021 – 2026 TERRITOIRE DE LA PROVENCE VERTE
Tableau de synthèse des fiches action et des fiches projet

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
1	Travaux d'aménagement du quartier La Tour tranche 1	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BRIGNOLES	BRIGNOLES	1 381 139,46 €	CR – CD – DSIL 2021	2021/	OUI	fiche-action	ACV
2	Mise aux normes d'accessibilité et de sécurisation des 341 points d'arrêt – tranche 2	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	CAPV	CAPV	322 780,00 €	CR – CD – DSIL 2021	2021/	OUI	fiche-action	
3	Restauration des 900m2 de toitures du versant Sud et occlusion des baies pour la mise hors d'eau du bâtiment agricole du domaine de la PISSINE	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Rénovation énergétique	LE VAL	LE VAL	182 200,00 €	CR – DSIL 2021	2021/	OUI	fiche-action	
4	Réhabilitation du gymnase Jean Jaurès	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Rénovation dont rénovation énergétique	BRIGNOLES	BRIGNOLES	630 657,50 €	CR – CD – DSIL 2021	2021/	OUI	fiche-action	ACV
5	Rénovation énergétique de l'école Ducouso	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Rénovation dont rénovation énergétique	LA CELLE	LA CELLE	135 226,00 €	DSIL 2021	2021/	OUI	fiche-action	
6	Rénovation de la chaufferie communale et du réseau de chaleur	3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Après une avarie majeure de la chaudière bois, il est indispensable de rénover la chaufferie et son réseau de chaleur qui alimente tous les bâtiments communaux	PLAN D'AUPS	PLAN D'AUPS	202 106,00 €	DSIL rénovation 2021	mai/juin 2021	OUI	fiche-action	
7	Création d'un Campus des Métiers de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Biodiversité et des nouveaux services à la personne	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 4. Accessibilité et qualité des services publics	Le projet a pour objet de créer, à l'horizon 2025, un Campus, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation.	LYCEE AGRICOLE	BRIGNOLES	7 975 000,00 €	CPER	Acquisition du foncier : 2ème semestre 2021 Lancement des études : 2ème semestre 2022 Lancement des travaux : 2ème semestre 2023		fiche-action	
8	Création d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées sur la commune de MEOUNES LES MONTRIEUX	1. Préservation des ressources naturelles 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Le projet consiste en la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Méounes-les-Montrieux, l'actuelle étant arrivée en limite de traitement.	CAPV	MÉOUNES LES MONTRIEUX		CD – Agence de l'eau – Etat (DETR 2021)		OUI	fiche-action	
9	Création et aménagement des aires de covoiturage sur le territoire intercommunal	1. Préservation des ressources naturelles 4. Accessibilité et qualité des services publics	Le territoire de l'Agglomération est rural, enclavé et étendu sur une superficie de 947 km². Le territoire bénéficie de sites naturels et de village soumis au tourisme de masse. Ce projet comprendra la création de 3 à 4 aires de covoiturage les plus fréquentées (niveau 1 ou 2) par année ; l'aménagement ou l'amélioration des aires déjà créées quel que soit le niveau ainsi que l'aménagement ou l'amélioration des aires sauvages dans le domaine public quel que soit le niveau.	CAPV	TERRITOIRE DE LA CAPV	1 600 000,00 €	ETAT REGION DEPARTEMENT	2021-2023	OUI	fiche-action	

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
10	Rénovation énergétique de la salle René Autran	1. Préservation des ressources naturelles 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	A La Roquebrussanne, cette structure a une véritable portée intercommunale et contribue à une cohésion rurale. Elle est un point de rencontre pour les événements culturels et sportifs notamment pour les associations intercommunales (Association de différentes danses : country, tahitienne et autres, yoga), ou pour des réunions telles que des assemblées générales. Elle accueille également, les compétitions départementales de lutte avec le club la Seyne sur mer ou l'établissement français du sang, qui appelle à la mobilisation de la population pour donner son sang.	LA ROQUEBRUSSANNE	LA ROQUEBRUSSANNE	431 924,93 €	REGION-CRET-DSIL renovation énergétique	2022 ou 2023	OUI	fiche-action	
11	Création d'un Campus Connecté et d'une antenne du CNAM de la Provence Verte	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 4. Accessibilité et qualité des services publics	L'Agglomération Provence Verte souhaite favoriser l'attractivité de son territoire et accompagner le développement économique par une politique de soutien et de renforcement de l'offre de formation, notamment en matière d'enseignement afin de répondre aux besoins d'emploi des secteurs d'avenir repérés dans le cadre du SCOT.	CAPV	BRIGNOLES	2 700 000,00 €	REGION-CRET	Acquisition bâtiment : 1er semestre 2021 Travaux d'aménagement : 2021-2022 Accueil des étudiants : rentrée universitaire 2022	OUI	fiche-action	ACV
1	Création d'une maison des internes	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	L'enjeu est d'améliorer la démographie médicale en ayant d'une part un centre hospitalier intercommunal qui soit attractif pour les professionnels de santé et un renouvellement des installations de médecins généralistes et de spécialistes en commune.	CAPV	BRIGNOLES	3 000 000,00 €	ETAT REGION EUROPE	Etudes APS et APD : 2ème semestre 2021 Démarrage des travaux : 2022	NON	Fiche-projet	
2	Irrigation des surfaces agricoles	1. Préservation des ressources naturelles	L'irrigation vise à permettre de compenser le déficit de précipitations, de sécuriser les productions, tout particulièrement de vins rosés, plus exigeante en besoins hydriques (90% des volumes produits en AOC Côtes de Provence) et de réguler les rendements entre année sèche ou non.	CAPV	OLLIÈRES SAINT MAXIMIN LA CELLE BRIGNOLES TOURVES MONTFORT CARCÈS COTIGNAC	5 625 000,00 €	Coût prévisionnel pour le bloc communal : 16 875 000 €/3	Les surfaces à irriguer ont été identifiées. Elles feront l'objet d'opérations successives phasées entre 2021 et 2025. Lancement des études pour le secteur Ollières: 2ème semestre 2021 Lancement des travaux : 2ème semestre 2022	NON	Fiche-projet	
3	Création d'un pôle d'échanges multimodaux	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Le projet consiste à créer un pôle d'échanges multimodal sur l'une des deux villes les plus importantes de l'Agglomération (Brignoles ou Saint Maximin), avec des équipements publics inexistant sur le territoire répondant ainsi aux enjeux de mobilité et développement économique. Ce projet souhaite répondre aux besoins des usagers et habitants du territoire mais également des commerçants et entreprises résidant sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte. Un maillage avec le centre-ville et les habitations sera réfléchi notamment avec un réseau urbain desservant ces différents lieux.	CAPV	BRIGNOLES	9 000 000,00 €	ETAT REGION DEPARTEMENT	Diagnostic et études : 2ème semestre 2021 Début des travaux : 2023	NON	Fiche-projet	ACV

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
4	Abattoir ovins-caprins à vocation départementale	3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité	Le projet de l'Abattoir Paysan de la Provence Verte est celui d'un abattoir de proximité, il doit permettre de mieux structurer la filière viande, de maintenir et de développer une agriculture pastorale et diversifiée. Comme tel, il répond à de nombreux enjeux indispensables pour la sauvegarde de l'agriculture du territoire	ASSOCIATION "Abattoir Paysan en Provence Verte"			autres EPCI du département		NON	Fiche-projet	
5	Construction d'une caserne de gendarmerie	3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Regroupant les brigades de Carcès et de Barjols (13 communes concernées) Cette nouvelle caserne qui permettra d'optimiser les délais d'intervention et de déplacements sur les 13 communes du territoire Provence Verte Verdon (Barjols – Brue Auriac – Carcès – Châteauvert – Correns – Cotignac – Entrecasteaux – Fox-Amphoux – Montfort-sur-Argens – Montmeyan – Pontevès – Tavernes – Varages) dont 5 plus précisément sont regroupées au sein de l'Agglomération Provence-Verte (Carcès – Correns – Cotignac – Entrecasteaux – Montfort-sur-Argens).	COTIGNAC	COTIGNAC	6 248 469,00 €	FRAT DEPARTEMENT FDC CAPV MINISTERE DE L'INTERIEUR autres EPCI limitrophes	Après obtention d'un plan de financement définitif Dans le cadre d'un Marché Global de Performance Publication publicité (lancement phase candidature) Livraison de la Gendarmerie 1er Trimestre 2024		Fiche-projet	
6	Aménagement du quartier Pré de Foire	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	La commune souhaite repenser ce secteur identifié comme d'intérêt majeur dans le cadre de l'aménagement de la ville, pour le traiter comme un véritable trait d'union entre les zones commerciales d'entrée de ville et le cœur historique. Il retrouvera ainsi sa destination originelle puisque son nom rappelle le temps où les vendeurs et les acheteurs se retrouvaient là pour négocier leur production. Tout l'enjeu consiste à en faire un lieu de rencontre attractif, pour le confort de vie des habitants, des visiteurs du territoire de la Provence Verte et des touristes.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	500 000,00 €		Rendu de l'étude CAUE : septembre 2021 Début des travaux : 2022.	NON	Fiche-projet	PVD
7	Aménagement d'une université du temps libre dans le bâtiment de l'Hôtel - Dieu	1. Préservation des ressources naturelles 2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Soucieuse de renforcer son rôle de centralité en créant du lien avec les habitants des communes du territoire, la commune projette de réhabiliter et aménager l'ancien Hôtel – Dieu datant de 1681 sis 32-34 rue Colbert, afin d'y installer une Université Culturelle du Temps Libre. Les enjeux sont triples : restaurer ce bâtiment emblématique qui se dégrade en visant de surcroît une haute performance énergétique ; améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité touristique ; en faire un lieu de culture pour tous à l'échelle du territoire	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	1 220 660,00 €	CRET DETR/DSIL FRAT FDC CAPV DEPARTEMENT	Début des études : juin 2021 Début des travaux : janvier 2022 Fin des travaux : janvier 2023	NON	Fiche-projet	PVD

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
8	Construction d'un complexe sportif au quartier Clos de Roques	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 4. Accessibilité et qualité des services publics	Au regard de la croissance démographique de ce territoire, des besoins de ses habitants et de la saturation et de la vétusté des équipements existants dans la commune, la création d'un complexe sportif se révèle nécessaire. Conscient que la pratique sportive participe à l'équilibre du territoire de la Provence Verte et à la solidarité entre ses communes membres, celle de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume s'attache à mettre en œuvre une politique jeunesse dédiée à tous les jeunes du territoire communautaire.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	8 000 476,00 €	DETR/DSIL DEPARTEMENT REGION-CRET FDC CAPV	Club house rugby : début des travaux mai 2021. Stades, tribunes, vestiaires et stationnements : début des travaux janvier 2022. Achèvement des travaux : juin 2023	NON	Fiche-projet	PVD
9	Création d'une unité de traitement, de valorisation et d'optimisation des ordures ménagères - TECHNOVAR	1. Préservation des ressources naturelles 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Création d'une unité de traitement, de valorisation et d'optimisation des ordures ménagères -TECHNOVAR Le projet est inscrit au Plan Régional de Prévention et gestion des Déchets (PRPGD).	SIVED-NG	TERRITOIRE DE LA CAPV	30 000 000,00 €	CPER autres EPCI limitrophes	Le projet doit être opérationnel pour l'exercice 2026.	NON	Fiche-projet	
10	Modernisation du Centre Hospitalier Jean Marcel	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Le projet de rénovation et de modernisation de l'hôpital Jean MARCEL est la pierre angulaire du futur contrat local de santé. Il s'articule avec les différentes actions menées par les partenaires locaux en faveur du développement des offres de soins. Afin de répondre aux problématiques identifiées sur le territoire et devant l'accroissement et le vieillissement des populations, le territoire doit être doté d'un hôpital totalement refait à neuf, attractif et performant, au service de tous les habitants.	CENTRE HOSPITALIER	BRIGNOLES	12 000 000,00 €	ETAT REGION EUROPE	Phases de programmation : 2020/2021 Phases de réalisation : 2023 à 2025	NON	Fiche-projet	
11	Réhabilitation du Musée des Comtes de Provence au sein du Palais des Comtes de Provence, labellisé « Musée de France »	3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité	Le Palais des Comtes de Provence (13ème siècle) avec la Chapelle Saint Louis qui trouve sa forme définitive début 17ème et la Salle d'Audience située au au-dessus est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1987. Elément phare du patrimoine architectural de la Communauté d'agglomération, sa préservation et réhabilitation sont un enjeu majeur pour le territoire.	CAPV	BRIGNOLES	6 000 000,00 €	CPER REGION DEPARTEMENT MECENAT	Etudes / définition du programme : 2020-2021 Consultation / travaux : 2021-2024	NON	Fiche-projet	ACV
12	Schéma de préservation de la biodiversité des sites naturels remarquables de l'Agglomération Provence Verte : Sources de l'Huveaune, Site Sainte Baume, Gorges du Carami, Site du Grand Baou, cascade, plan d'Eau et bords de rivières	1. Préservation des ressources naturelles	Le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte regroupe un certain nombre d'espaces naturels remarquables qui contribuent à son attractivité touristique, au dynamisme du territoire et à sa renommée : Les sources de l'Huveaune (Nas les Pins), les sites de la Sainte Baume (Plan d'Aups), les gorges du Caramy (Tourves), les chutes du Grand Baou (Le Val) et autres cascades, plan d'eau et bords de rivières (Cotignac et Vins sur Caramy). Ces sites sont aujourd'hui soumis à des risques naturels mais aussi une problématique humaine, notamment en lien avec la sur-fréquentation de certains de ces lieux emblématiques du territoire. L'agglomération et ses communes-membres ont démontré une volonté forte de les préserver	CAPV	TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE : NANS-LES-PINS, PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME, TOURVES, LE VAL, COTIGNAC, CARCÈS ET VINS-SUR-CARAMY	1 000 000,00 €	LEADER REGION ETAT	Date de début : 2021 Date de fin : 2024	NON	Fiche-projet	

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
13	Projets de renouvellement de construction, modernisation et/ou optimisation des réseaux humides et des grands équipements en matière d'eau potable et assainissement collectif du territoire de la CAPV	1. Préservation des ressources naturelles 2. Valorisation du cadre de vie 4. Accessibilité et qualité des services publics	Pour accompagner le développement des communes dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la ressource en eau, l'objectif est de mettre à niveau les gros équipements et les réseaux relevant des compétences eau potable et assainissement collectif. Les travaux seront priorités en fonction des vétustés des ouvrages. Un véritable défi est à relever pour mettre à niveau les outils épuratoires pour un meilleur traitement des eaux usées et améliorer les rendements des réseaux d'eau pour préserver cette ressource.	CAPV					NON	Fiche-projet	

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
14	Aménagement de voies vertes de longue distance : Euro vélo 8 de la Provence Verte à la Méditerranée	1. Préservation des ressources naturelles 2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Ce projet permet de répondre aux enjeux de transition écologique en créant des voies douces et crée une véritable plus-value en matière d'attractivité touristique en s'inscrivant dans l'itinéraire européen EuroVélo 8.	CAPV	LIAISON BRIGNOLES - SAINT-MAXIMIN	5 000 000,00 €	CPER	Date de début : 2ème semestre 2021 Date de fin : 1er semestre 2023	NON	Fiche-projet	

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
15	Etude et Construction d'un centre aquatique	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Communauté d'Agglomération, compétente en matière de création et de gestion de centre aquatique souhaite compléter l'offre du territoire en équipements aquatiques par la création d'un nouveau centre aquatique composé d'un bassin d'apprentissage et d'un bassin sportif de 25 mètres couverts avec un espace de jeux d'eau en extérieur et un solarium.	CAPV	SAINT-MAXIMIN	9 900 000,00 €	ETAT REGION CNDS autres EPCI limitrophes	Etudes : 2021 Construction : 2023-2024	NON	Fiche-projet	
16	PAPI de l'Argens – Action 45 Prévention des inondations à Brignoles	1. Préservation des ressources naturelles 2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie	L'action 45 du PAPI de l'Argens est un programme de prévention des inondations à Brignoles qui a pour objectif de réduire l'aléa provenant de diverses causes sur la zone urbaine de Brignoles en favorisant un fonctionnement naturel des vallées	CAPV	BRIGNOLES ET COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU CARAMY	7 669 013,00 €	SMA AGENCE DE L'EAU DEPARTEMENT ETAT	Avant-projet : De septembre 2020 à avril 2021, en fonction de la date de réception des études topographiques et géotechniques. • Compléments d'études faune-flore : mai à juillet 2021 • Dépôt des dossiers réglementaires (DUP et Autorisation environnementale): juillet 2021 • Phase foncière : 2021-2023. • Autorisation environnementale :	NON	Fiche-projet	
17	Aire d'accueil des gens du voyage	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Travaux d'aménagement et de mise aux normes	CAPV	BRIGNOLES	530 956,92 €	ETAT (pas de demande déposée en 2021)	2021-2023	NON	Fiche-projet	
18	Aménagement Parc tertiaire du Quartier de Paris : construction siège de l'Agglomération et regroupement autres structures	1. Préservation des ressources naturelles 2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Cette opération a pour objectif de rassembler sur un seul et même site tous les services ainsi que les partenaires institutionnels de la CAPV. Cela permettra de créer aussi des transports partagés donc de limiter les flux de circulation	CAPV	BRIGNOLES	15 000 000,00 €	ETAT REGION DEPARTEMENT	2021-2024	NON	Fiche-projet	
19	Agrandissement de la maison de santé	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	recevoir les internes et médecins remplaçants	LA CELLE	LA CELLE	135 000,00 €	REGION FDC CAPV	1er semestre 2022	NON	Fiche-projet	
20	Aménagement Cœur de village	1. Préservation des ressources naturelles 2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	La question du stationnement et de la circulation dans le village sont au cœur des préoccupations. Bras est traversé par la RD 28 avec un flux de 2540 véhicules par jour. La vitesse excessive et les trottoirs étroits ou inexistantes sont une problématique quotidienne. Les enjeux principaux de ce projet sont : - la mise en valeur du patrimoine historique, - la requalification des ruelles typiques vieillissantes - la création d'espaces de stationnement visant à libérer l'espace public et les voies des voitures dans le cœur de village au profit des usages piétons et des riverains, et à diminuer la vitesse - la création de véritables trottoirs facilitant la traversée du village en mobilité douce - l'effacement des réseaux aériens et la réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public - la préservation du centre village par une végétalisation importante des espaces créés Le projet est découpé en 3 phases mais seules les phases 1 et 2 font l'objet d'une demande de subvention CRTE. La phase 3 concerne plus de la valorisation patrimoniale.	BRAS	BRAS	2 038 247,00 €	REGION-CRET FDC CAPV DETR	Phase 1 : Fin 2021 à juin 2022 Phase 2 : Fin 2022 à juin 2023 Phase 1 : 1 409 989€ Phase 2 : 669 045 €	NON	Fiche-projet	

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
21	Aménagement Place Joseph Sigaud – Quartier St Jean	1. Préservation des ressources naturelles 2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	La Commune souhaite engager un projet urbain d'ensemble via notamment l'aménagement d'espaces publics situés dans le secteur sud du coeur de village. Cotignac est un des villages les plus attractifs de la Provence Verte en termes de fréquentation touristique, ce qui induit une forte circulation automobile et des besoins importants en stationnement. Cotignac est aussi un pôle de centralité commerciale et de services, en plein développement.	COTIGNAC	COTIGNAC	892 096,00 €	DETR REGION-CRET AGENCE DE L'EAU	4ème trimestre 2021 1er trimestre 2023	NON	fiche-projet	
22	Agrandissement de l'école + salle multiculturelle	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics		LA CELLE	LA CELLE	1 000 000,00 €		2022-2023	NON	fiche-projet	
23	Création d'un Centre Aéré	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Le projet consiste à créer une structure pour accueillir le centre aéré sur la commune. Actuellement, le centre aéré partage les locaux de l'école élémentaire. La cohabitation est délicate et le manque de place se fait ressentir de plus en plus. Le centre aéré accueille également des enfants des communes voisines (Mazaugues...)	LA ROQUEBRUSSANNE	LA ROQUEBRUSSANNE	600 000,00 €	CAF	Début des travaux mars 2022 Fin des travaux Octobre 2022	NON	fiche-projet	
24	Aménagement du local Les Arcades rue Colbert	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité	L'objectif premier de ce projet est d'apporter une aide aux artisans avec l'implantation de bureau Initiative Var. Ceci permettra de les aider dans les démarches d'installations de leurs locaux, de demandes de subventions...	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	80 000,00 €		APS prévu pour la fin du 2ème semestre 2020.	NON	fiche-projet	
25	Création d'un café – bar sur la place Martin Bidouré	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité	L'objectif de l'opération consiste à redonner à la place Martin Bidouré tout son attrait de place de village provençale en l'équipant d'un café – bar, créateur de lien social, mais aussi générer du trafic piéton dans le cœur historique, afin de faire de ce quartier un lieu où il fait bon vivre et se promener à la découverte du riche patrimoine bâti de Saint – Maximin, au bénéfice des habitants, des visiteurs des communes environnantes et des touristes.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Plan de financement à déterminer. Aucune demande de subvention encourus pour l'instant.		Etude de faisabilité : 2ème trimestre 2021.	NON	fiche-projet	

Numéro de fiche (ne vaut pas priorisation)	Opérations	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
26	Réhabilitation de l'immeuble cadastré AN 486 – 6 rue de la République	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité	Elle mène un vaste projet de revalorisation de son centre ancien, dont l'enjeu est de lui rendre son attractivité tant pour les habitants que pour les touristes, via une OPAH-RU pour le volet logement, une requalification de l'espace public, et une redynamisation du tissu économique de proximité.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME		Aides identifiées à solliciter : Anah.	Etudes de faisabilité : 2ème trimestre 2021 Début des travaux : 2022	NON	fiche-projet	
27	Démolition de 4 immeubles dégradés pour construire une annexe de la mairie principale	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	La commune mène un vaste projet de revalorisation de son centre ancien, dont l'enjeu est de lui rendre son attractivité tant pour les habitants que pour les touristes, via une OPAH-RU pour le volet logement, une requalification de l'espace public, et une redynamisation du tissu économique de proximité. L'intérêt du projet est de proposer des services publics dans le centre – ancien, afin d'y générer du trafic piéton, de créer du lien social.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	1 671 000,00 €	Aides recherchées : Anah (RHI)	Etudes RHI : juillet 2021. Début des travaux : 1er trimestre 2022 Fin des travaux : 1er trimestre 2023	NON	fiche-projet	
28	Aménagement d'un nouveau quartier durable sur le secteur Bonneval	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Le secteur de Bonneval d'une superficie d'environ 20 hectares, situé à 1,5 kilomètre du centre – ville, à la sortie de l'échangeur de l'autoroute A8, de par sa position stratégique constitue un enjeu majeur du développement communal. Actuellement classé en zone à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (2AU), une Orientation d'Aménagement Programmé est en cours d'élaboration, afin de l'ouvrir à l'urbanisation et y créer un quartier durable à vocation mixte (services publics, équipements sportifs, loisirs, tertiaire), nécessaire pour compléter l'offre du territoire Provence Verte. La commune en a la maîtrise foncière pour la moitié. Les autres parcelles sont en cours d'acquisition.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME				NON	fiche-projet	
29	Aménagement d'un nouveau quartier durable sur le secteur Bonneval	2. Valorisation du cadre et de la qualité de vie 3. Dynamisation de l'économie et revitalisation du commerce de proximité 4. Accessibilité et qualité des services publics	Le secteur de Bonneval d'une superficie d'environ 20 hectares, situé à 1,5 kilomètre du centre – ville, à la sortie de l'échangeur de l'autoroute A8, de par sa position stratégique constitue un enjeu majeur du développement communal. Actuellement classé en zone à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (2AU), une Orientation d'Aménagement Programmé est en cours d'élaboration, afin de l'ouvrir à l'urbanisation et y créer un quartier durable à vocation mixte (services publics, équipements sportifs, loisirs, tertiaire), nécessaire pour compléter l'offre du territoire Provence Verte. La commune en a la maîtrise foncière pour la moitié. Les autres parcelles sont en cours d'acquisition.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME				NON	fiche-projet	

CRTE 2020-2026 TERRITOIRE DE LA PROVENCE VERTE
Tableaux de synthèse

Opérations	objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	catégorie de la fiche
Construction d'une caserne de gendarmerie	Regroupant les brigades de Carcès et de Barjols (13 communes concernées) Cette nouvelle caserne qui permettra d'optimiser les délais d'intervention et de déplacements sur les 13 communes du territoire Provence Verte Verdon (Barjols – Brue Auriac – Carcès – Châteauvert – Correns – Cotignac – Entrecasteaux – Fox-Amphoux – Montfort-sur-Argens – Montmeyan – Pontevès – Tavernes – Varages) dont 5 plus précisément sont regroupées au sein de l'Agglomération Provence-Verte (Carcès – Correns – Cotignac – Entrecasteaux – Montfort-sur-Argens).	COTIGNAC	Cotignac	6 248 469,00 €	FRAT DEPARTEMENT FDC CAPV MINISTERE DE L'INTERIEUR autres EPCI limitrophes	Après obtention d'un plan de financement définitif Dans le cadre d'un Marché Global de Performance Publication publicité (lancement phase candidature) Livraison de la Gendarmerie 1er Trimestre 2024	fiche-action
Rénovation de la chaufferie communale et du réseau de chaleur	Après une avarie majeure de la chaudière bois, il est indispensable de rénover la chaufferie et son réseau de chaleur qui alimente tous les bâtiments communaux	PLAN D'AUPS	Plan D'aups	202 106,00 €	DSIL	mai/juin 2021	fiche-action
Aménagement du quartier Pré de Foire	La commune souhaite repenser ce secteur identifié comme d'intérêt majeur dans le cadre de l'aménagement de la ville, pour le traiter comme un véritable trait d'union entre les zones commerciales d'entrée de ville et le cœur historique. Il retrouvera ainsi sa destination originelle puisque son nom rappelle le temps où les vendeurs et les acheteurs se retrouvaient là pour négocier leur production. Tout l'enjeu consiste à en faire un lieu de rencontre attractif, pour le confort de vie des habitants, des visiteurs du territoire de la Provence Verte et des touristes.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Saint Maximin La Sainte Baume	500 000,00 €		Rendu de l'étude CAUE : septembre 2021 Début des travaux : 2022.	fiche-action Petite ville de demain
Aménagement d'une université du temps libre dans le bâtiment de l'Hôtel - Dieu	Soucieuse de renforcer son rôle de centralité en créant du lien avec les habitants des communes du territoire, la commune projette de réhabiliter et aménager l'ancien Hôtel – Dieu datant de 1681 sis 32-34 rue Colbert, afin d'y installer une Université Culturelle du Temps Libre. Les enjeux sont triples : restaurer ce bâtiment emblématique qui se dégrade en visant de surcroît une haute performance énergétique ; améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité touristique ; en faire un lieu de culture pour tous à l'échelle du territoire.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Saint Maximin La Sainte Baume	1 220 660,00 €	CRET DETR/DSIL FRAT FDC CAPV DEPARTEMENT	Début des études : juin 2021 Début des travaux : janvier 2022 Fin des travaux : janvier 2023	fiche-action Petite ville de demain

Opérations	objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	catégorie de la fiche
Construction d'un complexe sportif au quartier Clos de Roques	Au regard de la croissance démographique de ce territoire, des besoins de ses habitants et de la saturation et de la vétusté des équipements existants dans la commune, la création d'un complexe sportif se révèle nécessaire. Conscient que la pratique sportive participe à l'équilibre du territoire de la Provence Verte et à la solidarité entre ses communes membres, celle de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume s'attache à mettre en œuvre une politique jeunesse dédiée à tous les jeunes du territoire communautaire.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Saint Maximin La Sainte Baume	8 000 476,00 €	DETR/DSIL DEPARTEMENT REGION-CRET FDC CAPV	Club house rugby : début des travaux mai 2021. Stades, tribunes, vestiaires et stationnements : début des travaux janvier 2022. Achèvement des travaux : juin 2023	fiche-action
Création d'une unité de traitement, de valorisation et d'optimisation des ordures ménagères -TECHNOVAR	Création d'une unité de traitement, de valorisation et d'optimisation des ordures ménagères -TECHNOVAR Le projet est inscrit au Plan Régional de Prévention et gestion des Déchets (PRPGD).	SIVED-NG	Territoire de la CAPV	30 000 000,00 €	CPER autres EPCI limitrophes	Le projet doit être opérationnel pour l'exercice 2026.	fiche-action
Création d'un Campus des Métiers de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Biodiversité et des nouveaux services à la personne	Le projet a pour objet de créer, à l'horizon 2025, un Campus, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation.	LYCEE AGRICOLE	Brignoles	7 975 000,00 €	CPER	Acquisition du foncier : 2ème semestre 2021 Lancement des études : 2ème semestre 2022 Lancement des travaux : 2ème semestre 2023	fiche-action
Modernisation du Centre Hospitalier Jean Marcel	Le projet de rénovation et de modernisation de l'hôpital Jean MARCEL est la pierre angulaire du futur contrat local de santé. Il s'articule avec les différentes actions menées par les partenaires locaux en faveur du développement des offres de soins. Afin de répondre aux problématiques identifiées sur le territoire et devant l'accroissement et le vieillissement des populations, le territoire doit être doté d'un hôpital totalement refait à neuf, attractif et performant, au service de tous les habitants.	CENTRE HOSPITALIER	Brignoles	12 000 000,00 €	ETAT REGION EUROPE	Phases de programmation : 2020/2021 Phases de réalisation : 2023 à 2025	fiche-action
Abattoir en Provence verte	Le projet de l'Abattoir Paysan de la Provence Verte est celui d'un abattoir de proximité, il doit permettre de mieux structurer la filière viande, de maintenir et de développer une agriculture pastorale et diversifiée. Comme tel, il répond à de nombreux enjeux indispensables pour la sauvegarde de l'agriculture du territoire	ASSOCIATION "Abattoir Paysan en Provence Verte"			autres EPCI limitrophes		fiche-action
Création d'un pôle d'échanges multimodaux	Le projet consiste à créer un pôle d'échanges multimodal sur l'une des deux villes les plus importantes de l'Agglomération (Brignoles ou Saint Maximin), avec des équipements publics inexistant sur le territoire répondant ainsi aux enjeux de mobilité et développement économique. Ce projet souhaite répondre aux besoins des usagers et habitants du territoire mais également des commerçants et entreprises résidant sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte. Un maillage avec le centre-ville et les habitations sera réfléchi notamment avec un réseau urbain desservant ces différents lieux.	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Brignoles	9 000 000,00 €	ETAT REGION DEPARTEMENT	Diagnostic et études : 2ème semestre 2021 Début des travaux : 2023	fiche-action

Opérations	objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	catégorie de la fiche
Irrigation des surfaces agricoles	L'irrigation vise à permettre de compenser le déficit de précipitations, de sécuriser les productions, tout particulièrement de vins rosés, plus exigeante en besoins hydriques (90% des volumes produits en AOC Côtes de Provence) et de réguler les rendements entre année sèche ou non.	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Ollières Saint Maximin La Celle Brignoles Tourves Montfort Carcès Cotignac	5 625 000,00 €	Coût prévisionnel pour le bloc communal : 16 875 000 €/3	Les surfaces à irriguer ont été identifiées. Elles feront l'objet d'opérations successives phasées entre 2021 et 2025. Lancement des études pour le secteur Ollières: 2ème semestre 2021 Lancement des travaux : 2ème semestre 2022	fiche-action
Création d'une maison des internes	L'enjeu est d'améliorer la démographie médicale en ayant d'une part un centre hospitalier intercommunal qui soit attractif pour les professionnels de santé et un renouvellement des installations de médecins généralistes et de spécialistes en commune.	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Brignoles	3 000 000,00 €	ETAT REGION EUROPE	Etudes APS et APD : 2ème semestre 2021 Démarrage des travaux : 2022	fiche-action
Réhabilitation du Musée des Comtes de Provence au sein du Palais des Comtes de Provence, labellisé « Musée de France »	Le Palais des Comtes de Provence (13ème siècle) avec la Chapelle Saint Louis qui trouve sa forme définitive début 17ème et la Salle d'Audience située au au-dessus est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1987. Elément phare du patrimoine architectural de la Communauté d'agglomération, sa préservation et réhabilitation sont un enjeu majeur pour le territoire.	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Brignoles	6 000 000,00 €	CPER REGION DEPARTEMENT MECENAT	Etudes / définition du programme : 2020-2021 Consultation / travaux : 2021-2024	fiche-action
Création d'un Campus Connecté et d'une antenne du CNAM de la Provence Verte	L'Agglomération Provence Verte souhaite favoriser l'attractivité de son territoire et accompagner le développement économique par une politique de soutien et de renforcement de l'offre de formation, notamment en matière d'enseignement afin de répondre aux besoins d'emploi des secteurs d'avenir repérés dans le cadre du SCOT.	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Brignoles	2 700 000,00 €	REGION-CRET	Acquisition bâtiment : 1er semestre 2021 Travaux d'aménagement : 2021-2022 Accueil des étudiants : rentrée universitaire 2022	fiche-action
Schéma de préservation de la biodiversité des sites naturels remarquables de l'Agglomération Provence Verte : Sources de l'Huveaune, Site Sainte Baume, Gorges du Carami, Site du Grand Baou, cascade, plan d'Eau et bords de rivières	Le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte regroupe un certain nombre d'espaces naturels remarquables qui contribuent à son attractivité touristique, au dynamisme du territoire et à sa renommée : Les sources de l'Huveaune (Nas les Pins), les sites de la Sainte Baume (Plan d'Aups), les gorges du Caramy (Tourves), les chutes du Grand Baou (Le Val) et autres cascades, plan d'eau et bords de rivières (Cotignac et Vins sur Caramy). Ces sites sont aujourd'hui soumis à des risques naturels mais aussi une problématique humaine, notamment en lien avec la sur-fréquentation de certains de ces lieux emblématiques du territoire. L'agglomération et ses communes-membres ont démontré une volonté forte de les préserver	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Territoire de l'Agglomération Provence Verte : Nans-les-Pins, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Tourves, Le Val, Cotignac, Carcès et Vins-sur-Caramy	1 000 000,00 €	LEADER REGION ETAT	Date de début : 2021 Date de fin : 2024	fiche-action

Opérations	objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	catégorie de la fiche
Aménagement de voies vertes de longue distance : Euro vélo 8 de la Provence Verte à la Méditerranée	Ce projet permet de répondre aux enjeux de transition écologique en créant des voies douces et crée une véritable plus-value en matière d'attractivité touristique en s'inscrivant dans l'itinéraire européen EuroVélo 8.	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Liaison Brignoles - Saint-Maximin	5 000 000,00 €	CPER	Date de début : 2ème semestre 2021 Date de fin : 1er semestre 2023	fiche-action
Extension et création de diffuseurs autoroutiers	L'Autoroute A8 traverse le territoire de l'Agglomération dans toute sa largeur. Actuellement, au niveau de la commune de Pourrières existe un 1/2 diffuseur uniquement orienté vers l'est. Ces deux projets sont inscrits dans le SCOT	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Pourrières et Brignoles	10 000 000,00 €	CPER	Pourrières: étude de faisabilité en phase de concertation - Saisine de la Métropole Aix-Marseille et de la Communauté de communes Provence Verdon pour cofinancement Brignoles: saisine du Ministère des Transports pour autorisation étude de faisabilité au 2ème semestre 2021	fiche-action
Création et aménagement des aires de covoiturage sur le territoire intercommunal	Le territoire de l'Agglomération est rural, enclavé et étendu sur une superficie de 947 km². Le territoire bénéficie de sites naturels et de village soumis au tourisme de masse. Ce projet comprendra la création de 3 à 4 aires de covoiturage les plus fréquentées (niveau 1 ou 2) par année ; l'aménagement ou l'amélioration des aires déjà créées quel que soit le niveau ainsi que l'aménagement ou l'amélioration des aires sauvages dans le domaine public quel que soit le niveau.	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Territoire de la CAPV	1 600 000,00 €	ETAT REGION DEPARTEMENT	2021-2023	fiche-action

Opérations	objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	catégorie de la fiche
Etude et Construction d'un centre aquatique	Communauté d'Agglomération, compétente en matière de création et de gestion de centre aquatique souhaite compléter l'offre du territoire en équipements aquatiques par la création d'un nouveau centre aquatique composé d'un bassin d'apprentissage et d'un bassin sportif de 25 mètres couverts avec un espace de jeux d'eau en extérieur et un solarium.	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Saint-Maximin	9 900 000,00 €	ETAT REGION CNDS autres EPCI limitrophes	Etudes : 2021 Construction : 2023-2024	fiche-action
PAPI de l'Argens – Action 45 Prévention des inondations à Brignoles	L'action 45 du PAPI de l'Argens est un programme de prévention des inondations à Brignoles qui a pour objectif de réduire l'aléa provenant de diverses causes sur la zone urbaine de Brignoles en favorisant un fonctionnement naturel des vallées	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Brignoles et Communes du Bassin Versant du Caramy	7 669 013,00 €	SMA AGENCE DE L'EAU DEPARTEMENT ETAT	Avant-projet : De septembre 2020 à avril 2021, en fonction de la date de réception des études topographiques et géotechniques. • Compléments d'études faune-flore : mai à juillet 2021 • Dépôt des dossiers réglementaires (DUP et Autorisation environnementale): juillet 2021 • Phase foncière : 2021-2023. • Autorisation environnementale : juillet 2022 • Démarrage des travaux : 2024. La durée des travaux sera connue à l'issue de l'AVP.	fiche-action
Aire d'accueil des gens du voyage	Travaux d'aménagement et de mise aux normes	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Brignoles	530 956,92 €	ETAT	2021-2023	fiche-action
Aménagement Parc tertiaire du Quartier de Paris : construction siège de l'Agglomération et regroupement autres structures	Cette opération a pour objectif de rassembler sur un seul et même site tous les services ainsi que les partenaires institutionnels de la CAPV. Cela permettra de créer aussi des transports partagés donc de limiter les flux de circulation	AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Brignoles	15 000 000,00 €	ETAT REGION DEPARTEMENT	2021-2024	fiche-action
			TOTAL	143 171 680,92 €			

Opérations	objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	catégorie de la fiche
Agrandissement de la maison de santé	recevoir les internes et médecins remplaçants	LA CELLE	La Celle	135 000,00 €	REGION FDC CAPV	1er semestre 2022	fiche-projet
Aménagement Cœur de village	<p>La question du stationnement et de la circulation dans le village sont au cœur des préoccupations. Bras est traversé par la RD 28 avec un flux de 2540 véhicules par jour. La vitesse excessive et les trottoirs étroits ou inexistantes sont une problématique quotidienne.</p> <p>Les enjeux principaux de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en valeur du patrimoine historique, - la requalification des ruelles typiques vieillissantes - la création d'espaces de stationnement visant à libérer l'espace public et les voies des voitures dans le cœur de village au profit des usages piétons et des riverains, et à diminuer la vitesse - la création de véritables trottoirs facilitant la traversée du village en mobilité douce - l'effacement des réseaux aériens et la réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public - la préservation du centre village par une végétalisation importante des espaces créés <p>Le projet est découpé en 3 phases mais seules les phases 1 et 2 font l'objet d'une demande de subvention CRTE. La phase 3 concerne plus de la valorisation patrimoniale.</p>	BRAS	Bras	2 038 247,00 €	REGION-CRET FDC CAPV DETR	<p>Phase 1 : Fin 2021 à juin 2022</p> <p>Phase 2 : Fin 2022 à juin 2023</p> <p>Phase 1 : 1 409 989€</p> <p>Phase 2 : 669 045 €</p>	fiche-projet
Aménagement Place Joseph Sigaud – Quartier St Jean	<p>La Commune souhaite engager un projet urbain d'ensemble via notamment l'aménagement d'espaces publics situés dans le secteur sud du cœur de village. Cotignac est un des villages les plus attractifs de la Provence Verte en termes de fréquentation touristique, ce qui induit une forte circulation automobile et des besoins importants en stationnement. Cotignac est aussi un pôle de centralité commerciale et de services, en plein développement.</p>	COTIGNAC	Cotignac	892 096,00 €	DETR REGION-CRET AGENCE DE L'EAU	4ème trimestre 2021 1er trimestre 2023	fiche-projet
Achat d'un terrain	maintien en ZN au PLU	LA CELLE	La Celle	50 000,00 €		2021	fiche-projet
Agrandissement de l'école + salle multiculturelle		LA CELLE	La Celle	1 000 000,00 €		2022-2023	fiche-projet
Création d'un Centre Aéré	<p>Le projet consiste à créer une structure pour accueillir le centre aéré sur la commune.</p> <p>Actuellement, le centre aéré partage les locaux de l'école élémentaire. La cohabitation est délicate et le manque de place se fait ressentir de plus en plus.</p> <p>Le centre aéré accueille également des enfants des communes voisines (Mazaugues...)</p>	LA ROQUEBRUSSANNE	La Roquebrussanne	600 000,00 €	CAF	Début des travaux mars 2022 Fin des travaux Octobre 2022	fiche-projet

Opérations	objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	catégorie de la fiche
Rénovation énergétique de la salle René Autran	A La Roquebrussanne, cette structure a une véritable portée intercommunale et contribue à une cohésion rurale. Elle est un point de rencontre pour les événements culturels et sportifs notamment pour les associations intercommunales (Association de différentes danses : country, tahitienne et autres, yoga ...) , ou pour des réunions telles que des assemblées générales. Elle accueille également, les compétitions départementales de lutte avec le club la Seyne sur mer ou l'établissement français du sang, qui appelle à la mobilisation de la population pour donner son sang.	LA ROQUEBRUSSANNE	La Roquebrussanne	431 924,93 €	REGION-CRET DSIL	2022 ou 2023	fiche-projet
Etude du projet de désimperméabilisation des sols de l'école élémentaire	aménagement de la cour de l'école élémentaire situé au cœur du village. Cet aménagement vise la désimperméabilisation des surfaces actives et la végétalisation des murs d'enceinte, l'objectif étant d'offrir un environnement plus adapté aux aléas climatiques. Les plantations apporteront des îlots de fraîcheur aux enfants tout en favorisant le contact avec la nature	PLAN D'AUPS	Plan D'aups	?	AGENCE DE L'EAU FDC CAPV		fiche-projet
Achat balayeuse de voirie	La commune de Pourrieres souhaite acquérir une balayeuse afin d'assurer la propreté des lieux publics	POURRIERES	Pourrieres	102 143,30 €		début 2022	fiche-projet
Construction nouveau Centre technique	La commune de Pourrieres souhaite se doter d'un centre technique municipal regroupant l'ensemble des services techniques ainsi que d'autres services municipaux.	POURRIERES	Pourrieres	1 000 000,00 €		Projet sur 2024	fiche-projet
Aménagement du local Les Arcades rue Colbert	L'objectif premier de ce projet est d'apporter une aide aux artisans avec l'implantation de bureau Initiative Var. Ceci permettra de les aider dans les démarches d'installations de leurs locaux, de demandes de subventions...	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Saint Maximin La Sainte Baume	80 000,00 €		APS prévu pour la fin du 2ème semestre 2020.	fiche-projet
Création d'un café – bar sur la place Martin Bidouré	L'objectif de l'opération consiste à redonner à la place Martin Bidouré tout son attrait de place de village provençale en l'équipant d'un café – bar, créateur de lien social, mais aussi générer du trafic piéton dans le cœur historique, afin de faire de ce quartier un lieu où il fait bon vivre et se promener à la découverte du riche patrimoine bâti de Saint – Maximin, au bénéfice des habitants, des visiteurs des communes environnantes et des touristes.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Saint Maximin La Sainte Baume	Plan de financement à déterminer. Aucune demande de subvention encours pour l'instant.		Etude de faisabilité : 2ème trimestre 2021.	fiche-projet

Opérations	objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	catégorie de la fiche
Réhabilitation de l'immeuble cadastré AN 486 – 6 rue de la République	Elle mène un vaste projet de revalorisation de son centre ancien, dont l'enjeu est de lui rendre son attractivité tant pour les habitants que pour les touristes, via une OPAH-RU pour le volet logement, une requalification de l'espace public, et une redynamisation du tissu économique de proximité.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Saint Maximin La Sainte Baume		Aides identifiées à solliciter : Anah.	Etudes de faisabilité : 2ème trimestre 2021 Début des travaux : 2022	fiche-projet
Démolition de 4 immeubles dégradés pour construire une annexe de la mairie principale	La commune mène un vaste projet de revalorisation de son centre ancien, dont l'enjeu est de lui rendre son attractivité tant pour les habitants que pour les touristes, via une OPAH-RU pour le volet logement, une requalification de l'espace public, et une redynamisation du tissu économique de proximité. L'intérêt du projet est de proposer des services publics dans le centre – ancien, afin d'y générer du trafic piéton, de créer du lien social.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Saint Maximin La Sainte Baume	1 671 000,00 €	Aides recherchées : Anah (RHI)	Etudes RHI : juillet 2021. Début des travaux : 1er trimestre 2022 Fin des travaux : 1er trimestre 2023	fiche-projet
Aménagement d'un nouveau quartier durable sur le secteur Bonneval	Le secteur de Bonneval d'une superficie d'environ 20 hectares, situé à 1, 5 kilomètre du centre – ville, à la sortie de l'échangeur de l'autoroute A8, de par sa position stratégique constitue un enjeu majeur du développement communal. Actuellement classé en zone à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (2AU), une Orientation d'Aménagement Programmé est en cours d'élaboration, afin de l'ouvrir à l'urbanisation et y créer un quartier durable à vocation mixte (services publics, équipements sportifs, loisirs, tertiaire), nécessaire pour compléter l'offre du territoire Provence Verte. La commune en a la maîtrise foncière pour la moitié. Les autres parcelles sont en cours d'acquisition.	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Saint Maximin La Sainte Baume				OAP en cours d'élaboration.

CRTE 2020-2026 TERRITOIRE DE LA PROVENCE VERTE**Les indicateurs de suivi*****Orientation : qualité de vie au quotidien***

Indicateurs	Référence	Objectifs
Nombre de licenciés ou d'usagers	Sport	Développer la pratique sportive sur le territoire
fréquentation des musées	Culture	Préserver le patrimoine architectural
Installation de médecins sur le territoire	Cohésion sociale	Répondre aux problématiques du territoire et aux besoins en matière d'offre de santé
Niveau de l'offre de spécialité médicale		
Niveau de qualification des jeunes du territoire	Education	Renforcer l'offre de formation

Orientation : un territoire équilibré et attractif

Indicateurs	Référence	Objectifs
Taux de chômage	Développement Economique	Renforcer l'attractivité du territoire
Installation de nouvelles entreprises		
Qualité des cours d'eau	Agriculture	Améliorer la gestion de la ressource en eau – valoriser les productions locales
Consommation de produits locaux		
Utilisation des transports en commun	Mobilité	Développer les offres de transports et de mobilité douce
utilisation du covoiturage		

Orientation : un territoire de référence en matière environnementale

Indicateurs	Référence	Objectifs
Taux de recyclage des déchets	Déchets	Valoriser les déchets ménagers
Etat de conservation des lieux	Biodiversité	Préserver les sites naturels remarquables
épisodes d'inondation et de feux de forêt et surfaces impactées	Préservation des milieux naturels	Prévention des inondations
Consommation énergétique	Transition écologique	Rénovation énergétique des bâtiments

CRTE 2020-2026 TERRITOIRE DE LA PROVENCE VERTE**Les indicateurs de suivi*****Orientation : qualité de vie au quotidien***

Indicateurs	Référence	Objectifs
Nombre de licenciés ou d'usagers	Sport	Développer la pratique sportive sur le territoire
fréquentation des musées	Culture	Préserver le patrimoine architectural
Installation de médecins sur le territoire	Cohésion sociale	Répondre aux problématiques du territoire et aux besoins en matière d'offre de santé
Niveau de l'offre de spécialité médicale		
Niveau de qualification des jeunes du territoire	Education	Renforcer l'offre de formation

Orientation : un territoire équilibré et attractif

Indicateurs	Référence	Objectifs
Taux de chômage	Développement Economique	Renforcer l'attractivité du territoire
Installation de nouvelles entreprises		
Qualité des cours d'eau	Agriculture	Améliorer la gestion de la ressource en eau – valoriser les productions locales
Consommation de produits locaux		
Utilisation des transports en commun utilisation du covoiturage	Mobilité	Développer les offres de transports et de mobilité douce

Orientation : un territoire de référence en matière environnementale

Indicateurs	Référence	Objectifs
Taux de recyclage des déchets	Déchets	Valoriser les déchets ménagers
Etat de conservation des lieux	Biodiversité	Préserver les sites naturels remarquables
épisodes d'inondation et de feux de forêt et surfaces impactées	Préservation des milieux naturels	Prévention des inondations

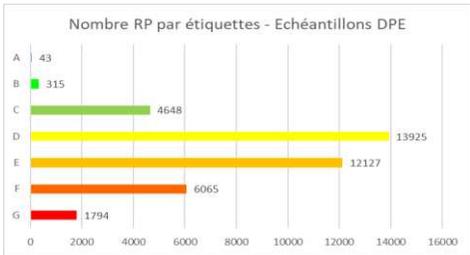
Consommation énergétique

Transition
écologique

Rénovation énergétique des bâtiments

Etat des lieux écologique du territoire

MOBILITE		
Nombre de kilomètres de pistes cyclables		Plan de mobilité urbain en cours d'élaboration
Nombre de parkings publics à vélos sécurisés		
Pôle(s) multimodal(aux)		
Nombre de zones à faible émission		
Voies réservées au covoiturage		
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc public	NC	
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	NC	
Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public	29	
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	NC	
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100%	

ENERGIE ET CLIMAT																		
Emission de gaz à effet de serre du territoire	655 kilotonnes équivalent CO2 de GES émis en 2016 5,4 tonnes par habitant	Données Provence Verte-Verdon																
Consommation énergétiques du territoire	Transports	1700GWh / 450 kt (CO2e) (Données Provence-Verdon)																
	Résidentiel	630 GWh / 110 kt (CO2e) (Données Provence Verte-Verdon)																
	Tertiaire	270 GWh/30kt (CO2e) (Données Provence Verte-Verdon)																
	Industrie et déchets	60 GWh/40 kt(CO2e)																
Production annuelle d'énergie renouvelable	Agriculture et sylviculture	50 GWH /40 kt (CO2e)																
Production annuelle d'énergie renouvelable	69 % en 2016	Données Provence Verte Verdon																
Consommation énergétique en autocosommation	NC																	
Nombre de passoires thermiques	NC																	
Répartition du parc immobilier par étiquette du DPE	51 % des résidences principales sont énérgivores (étiquettes E, F, G) soit 19 986 logements	<p>Nombre RP par étiquettes - Echéantillons DPE</p>  <table border="1"> <caption>Nombre RP par étiquettes - Echéantillons DPE</caption> <thead> <tr> <th>Étiquette</th> <th>Nombre de résidences principales</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>315</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>4648</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>13925</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>12127</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>6065</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>1794</td> </tr> </tbody> </table>	Étiquette	Nombre de résidences principales	A	43	B	315	C	4648	D	13925	E	12127	F	6065	G	1794
Étiquette	Nombre de résidences principales																	
A	43																	
B	315																	
C	4648																	
D	13925																	
E	12127																	
F	6065																	
G	1794																	

ENERGIE ET CLIMAT		
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	235 copropriétés vulnérables (1245 logements) / 735 copropriétés à surveiller	
Nombre d'artisans et entreprises certifiées RGE sur le territoire	119	Données 2018
Nombre estimée de chaudière à fioul	7024 (fioul + gaz propane) / 18 % parc résidence principale	Soit 17 % des consommations totales identifiées (données Provence Verte Verdon) - Données 2015
Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)	12 202 maisons soit 32 % des parcs de résidences principales	Soit 22 % des consommations totales identifiées (données Provence Verte Verdon) - Données 2015
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	OUI	Chaleur renouvelable en 2016 : 31% (90 % Biomasse / 2% Solaire thermique / 8% Aérothermie (Données Provence-Verte-Verdon)
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...),		Diagnostic en cours

TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE		
Tonnage de déchets produits par le territoire	74 105,1 tonnes de DMA soit 819,7 kg/an/hab - 28 744,2 tonnes d'OMR - 42 073 tonnes de déchets triés et valorisés (collectes selectives, encombrants, déchets verts...)	Données 2019
État des équipements de tri au regard des normes	Equipement de tri au norme	
Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs	OUI	Compostage électromécanique sur 7 établissements scolaires à Brignoles / 44,6 tonnes de biodéchets collectés en 2019
Taux de tri sélectif par filière	62,7 % des DMA sont triés	Détail dans le rapport annuel du SIVED NG / Filière par filière (en tonnage)

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE		
Existence d'un projet alimentaire territorial ;	OUI	LE PAT DE LA PROVENCE VERTE, labellisé Niveau 1 et niveau 2 en cours de dépôt : Etat d'avancement : Plan d'actions rédigé, Mise en œuvre opérationnelle en cours : 1 candidature France Relance « Mesure PAT » en cours de dépôt.
Nombre d'exploitations agricole	841,00	
Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP;		Nombre de producteurs vendant en circuit court : environ 150 Nombre de marchés de producteurs : une vingtaine AMAP : En Provence Verte, on compte : 2 AMAP (300 consommateurs dits « amapiens » et 29 paysans en AMAP)
Surface agricole utile du territoire	17 015 Ha (incluant l'arboriculture, PPAM, Prairie, Terres arables, Vignobles, Zones agricoles complexes, Cultures sous abri)	12 713 ha de terres cultivées (données 2010) dont 7553 ha de vignes
Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		BIO : au 31.12.2019 : 283 fermes engagées en bio, 8224 hectares en bio dont 1601 en conversion. / HVE : chiffres en cours de transmission
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	126 601,41 kg	Pesticide acheté en 2018

ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et :floristique), aire de protection des captages, etc.		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Type d'outil de protection</th> <th>Superficie (Km2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ENS</td> <td style="text-align: right;">43,14</td> </tr> <tr> <td>Sites classés</td> <td style="text-align: right;">56,23</td> </tr> <tr> <td>Sites inscrits</td> <td style="text-align: right;">15,6</td> </tr> <tr> <td>ZNIEFF - Géologique</td> <td style="text-align: right;">10,84</td> </tr> <tr> <td>ZNIEFF - Terre Type 1</td> <td style="text-align: right;">16,14</td> </tr> <tr> <td>ZNIEFF - Terre Type 2</td> <td style="text-align: right;">514,56</td> </tr> <tr> <td>Natura 2000 - ZPS</td> <td style="text-align: right;">65,8</td> </tr> <tr> <td>Natura 2000 - ZSC</td> <td style="text-align: right;">220,09</td> </tr> </tbody> </table> <p>PNR de la Sainte Baume, 26 communes dont 12 de l'Agglomération</p> <p>2 réserves biologiques dirigées: - Forêt domaniale de la Sainte Baume (Plan d'Aups) - Forêt domaniale de Valbelle (Méounes)</p> <p>1 ZSCE : lac de Sainte Suzanne (Carces)</p> <p>6 ZAP en Provence Verte (La Roquebrussanne, La Celle, Saint Maximin, Pourrières, Pourcieux, Rougiers)</p>	Type d'outil de protection	Superficie (Km2)	ENS	43,14	Sites classés	56,23	Sites inscrits	15,6	ZNIEFF - Géologique	10,84	ZNIEFF - Terre Type 1	16,14	ZNIEFF - Terre Type 2	514,56	Natura 2000 - ZPS	65,8	Natura 2000 - ZSC	220,09
Type d'outil de protection	Superficie (Km2)																			
ENS	43,14																			
Sites classés	56,23																			
Sites inscrits	15,6																			
ZNIEFF - Géologique	10,84																			
ZNIEFF - Terre Type 1	16,14																			
ZNIEFF - Terre Type 2	514,56																			
Natura 2000 - ZPS	65,8																			
Natura 2000 - ZSC	220,09																			
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique);		Cartographie dans le SCoT - pas de cours d'eau en liste 2																		
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés ;		Analyse des données en cours																		
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable ;		Taux de réalisation de forêts soumises à PSG : 64,8 %																		
Surfaces de haies ;	NC																			

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Etat d'avancement du PLUI		Pas de PLUI à cejour																																																														
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	70%	Données sur 19 communes soit 64 % de la population de l'Agglomération																																																														
Evolution du nombre d'hectare de terre urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="7" style="text-align: center;">Evolution de l'occupation du sol de 2003 à 2017</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Occupation du Sol</th> <th colspan="2">Surface en 2003</th> <th colspan="2">Surface en 2014</th> <th colspan="2">Evolution</th> </tr> <tr> <th>Ha</th> <th>%</th> <th>Ha</th> <th>%</th> <th>Ha</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espace artificialisé</td> <td style="text-align: right;">6 455,0</td> <td style="text-align: right;">6,8</td> <td style="text-align: right;">7 736,0</td> <td style="text-align: right;">8,1</td> <td style="text-align: right;">1 281,0</td> <td style="text-align: right;">19,8</td> </tr> <tr> <td>Espace agricole</td> <td style="text-align: right;">18 364,0</td> <td style="text-align: right;">19,3</td> <td style="text-align: right;">17 939,0</td> <td style="text-align: right;">18,8</td> <td style="text-align: right;">-425,0</td> <td style="text-align: right;">-2,3</td> </tr> <tr> <td>Espace naturel et forestier</td> <td style="text-align: right;">69 985,0</td> <td style="text-align: right;">73,4</td> <td style="text-align: right;">69 119,0</td> <td style="text-align: right;">72,5</td> <td style="text-align: right;">-866,0</td> <td style="text-align: right;">-1,2</td> </tr> <tr> <td>Zones humides</td> <td style="text-align: right;">395,0</td> <td style="text-align: right;">0,4</td> <td style="text-align: right;">400,0</td> <td style="text-align: right;">0,4</td> <td style="text-align: right;">5,0</td> <td style="text-align: right;">1,4</td> </tr> <tr> <td>surfaces en eau</td> <td style="text-align: right;">181,0</td> <td style="text-align: right;">0,2</td> <td style="text-align: right;">186,0</td> <td style="text-align: right;">0,2</td> <td style="text-align: right;">5,0</td> <td style="text-align: right;">2,9</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">95 380,0</td> <td style="text-align: right;">100,0</td> <td style="text-align: right;">95 380,0</td> <td style="text-align: right;">100,0</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Evolution de l'occupation du sol de 2003 à 2017							Occupation du Sol	Surface en 2003		Surface en 2014		Evolution		Ha	%	Ha	%	Ha	%	Espace artificialisé	6 455,0	6,8	7 736,0	8,1	1 281,0	19,8	Espace agricole	18 364,0	19,3	17 939,0	18,8	-425,0	-2,3	Espace naturel et forestier	69 985,0	73,4	69 119,0	72,5	-866,0	-1,2	Zones humides	395,0	0,4	400,0	0,4	5,0	1,4	surfaces en eau	181,0	0,2	186,0	0,2	5,0	2,9	TOTAL	95 380,0	100,0	95 380,0	100,0		
Evolution de l'occupation du sol de 2003 à 2017																																																																
Occupation du Sol	Surface en 2003		Surface en 2014		Evolution																																																											
	Ha	%	Ha	%	Ha	%																																																										
Espace artificialisé	6 455,0	6,8	7 736,0	8,1	1 281,0	19,8																																																										
Espace agricole	18 364,0	19,3	17 939,0	18,8	-425,0	-2,3																																																										
Espace naturel et forestier	69 985,0	73,4	69 119,0	72,5	-866,0	-1,2																																																										
Zones humides	395,0	0,4	400,0	0,4	5,0	1,4																																																										
surfaces en eau	181,0	0,2	186,0	0,2	5,0	2,9																																																										
TOTAL	95 380,0	100,0	95 380,0	100,0																																																												
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)		Diminution par 4 du foncier susceptible à etre artificialisé par rapport à la période 2013-2014																																																														
Surface désartificialisées	NC																																																															

EAU ET ASSAINISSEMENT

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	25 installations conforme sur 27	1 des 2 installations non conforme est en cours de régularisation
Rendement réseau	70%	Données sur 19 communes soit 64 % de la population de l'Agglomération
Nombre de captage prioritaires	0	
Nombre de captage bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	78%	78 % des captages ont fait l'objet d'une DUP (Sur Zone Provence Verte Verdon - Diagnostic en cours sur l'Agglomération)
Couverture du territoire par un SAGE	OUI	SAGE DE L'ARC PROVENCAL
	OUI	SAGE DU GAPEAU (VALIDATION EN 2021)
	EN COURS D'ELABORATION	SAGE DE L'ARGENS
	NON	Bassin Versant de l'Huveaune

SOURCES

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Rapport de Diagnostic

Etude pré-opérationnelle pour la mise e place d'un Programme d'Intérêt Général « Habitat »

Etat des lieux des initiatives et Eléments de diagnostic du Projet Alimentaire Territorial de la Provence Verte

Rapport Annuel SIVED NG 2019

Accompagnement au transfert des compétences eau, assainissement et pluvial - Phase 1

SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021

SCoT Provence Verte Verdon 2020-2040

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de « Petite Ville de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clés de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.